SOLIDAIRES FINANCES
Centre des Finances Publiques – Local Syndical
Cité Administrative,
20 Quai Hippolyte Rossignol 77 000 Melun
Tél : 06 14 26 81 75 ou 06 58 63 21 24

Melun, le 31 mai 2022

DÉCLARATION LIMINAIRE POUR LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CDAS DU 31 MAI 2022

Monsieur Le Président,

La question du pouvoir d'achat est plus que jamais d'actualité pour la majorité des salarié·es du public et du privé, des précaires, des jeunes et des retraité·es. Comment pourrait-il en être autrement quand les tensions sur les salaires demeurent aussi fortes depuis longtemps, que les prix ne cessent d'augmenter ces dernières années et que désormais l'inflation s'envole comme jamais depuis 20 ans.

Les prix ne cessent d'exploser, que ce soit ceux de l'énergie, des produits manufacturés, de l'alimentation, des produits pétroliers, rendant ainsi les mois de plus en plus difficiles pour la majorité de la population. Le « reste à vivre », une fois les dépenses contraintes déduites, se réduit à peau de chagrin en particulier pour les plus modestes.

Ce ne sont pas les miettes données par le gouvernement, comme les chèques énergie, l'indemnité inflation, l'augmentation du SMIC, ou les quelques mesurettes pour les fonctionnaires, qui vont résoudre les problèmes rencontrés par une grande part de la population. Les agentes et agents des finances ne sont évidemment pas épargné·es par cette situation. Le gel du point d'indice, la stagnation de notre régime indemnitaire, depuis des années, et l'inflation n'ont eu de cesse de faire baisser notre pouvoir d'achat.

Le 14 mars, le gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice au début de l'été. Cette promesse électorale non chiffrée apparaît bien floue et n'engage pas à grand-chose. Solidaires Finances revendique donc en plus d'une augmentation substantielle du point d'indice, l'attribution de 85 points supplémentaires pour toutes et tous, soit environ 400 € de plus par mois

De plus, nous nous opposons à tout dispositif de rémunération au mérite et à toute refonte des modalités de rémunération à enveloppe constante et induisant, de fait, de distribuer quelques miettes à certaines et certains et à diminuer le pouvoir d'achat au plus grand nombre !

Concernant l'Action Sociale qui est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels du ministère, le Secrétariat Général continue de détricoter et de détruire et le réseau et les prestations malgré l'opposition des représentants du personnel.

En matière d'Action Sociale Ministérielle, le bilan de ces 5 dernières années est catastrophique, avec un recul de celle-ci à tous les niveaux et le futur n'apparaît pas meilleur avec notamment :

- La réorganisation de l'ALPAF ;
- La vente des résidences EPAF et la fin programmée des activités de vacances-loisirs ;
- La forte diminution des budgets ;
- La destruction programmée du réseau de proximité des délégations de l'Action Sociale.

Solidaires Finances rappelle son opposition à la réforme du réseau de l'Action Sociale. Pour nous l'action sociale doit rester au cœur des besoins des agent·es de l'État, titulaires ou non, en activité ou à la retraite, mais également rester au plus proche de toutes et tous. Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confrontés aux accidents et aléas de la vie. L'Action Sociale est essentielle. Elle permet d'améliorer les conditions de vie de tous les agent·es, à toutes les périodes de leur

existence. L'Action Sociale n'est ni un luxe, ni un confort. C'est une absolue nécessité. Pour nous, elle doit être préservée et renforcée.

Ce n'est évidemment pas le choix que fait l'administration, qui n'a de cesse depuis plusieurs années, de la déstructurer, de la démanteler, pour mieux l'affaiblir.

Plus localement, Monsieur le Président, Solidaires Finances vous a interpelé par mail le 13 mai dernier concernant la situation alarmante de la restauration collective sur le site de Provins. À ce jour nous sommes d'ailleurs toujours dans l'attente d'une réponse de votre part. Pour rappel, depuis le 2 mai, les agent·es du site de Provins ne disposent plus de restauration collective, car l'agente en charge de la cantine est en congés puis part à la retraite. Nous vous demandions de procéder au remboursement des frais de repas engagés par les agent·es depuis le 2 mai dû à l'absence de solution alternative proposée par la Direction sur la base d'indemnisation de 17,50 € par repas. Nous vous demandions également d'appliquer les mêmes modalités dès lors qu'aucune solution de remplacement ne sera mise en place sur l'ensemble des restaurants collectifs du département lorsque celui-ci sera fermé temporairement.

Notre demande fait écho au dispositif mis en place durant la crise sanitaire lors de laquelle en l'absence de restauration collective et autre panier repas, un remboursement forfaitaire de 17,50 € a été mis en place afin de prendre en charge les frais de repas des agents. Certes, nous ne sommes plus dans le cadre de l'urgence sanitaire mais les agent·es doivent toujours se restaurer !

Comme cité précédemment le pouvoir d'achat des achats des agent·es diminue fortement. Certains ne peuvent se payer un repas complet lors de la pause méridienne. L'accès à la restauration collective est une nécessité. Solidaires Finances y est attaché, chaque agent·e doit pouvoir en bénéficier. Nous souhaitons sur notre département une gestion de la restauration collective type AGRAF, garantissant une qualité de repas, une harmonisation des tarifs, une gestion identique et simplifiée pour tous les agent·es du département.

Toutefois, sur le site de Provins, à compter de ce jeudi 2 juin 2022, cela fera plus de 31 jours consécutifs sans restauration collective. Selon la circulaire du 25 août 1995 relative à la gestion de la prestation du Titre-Restaurant, nous vous rappelons qu'en cas de fermeture prolongée d'une restauration collective (plus de 31 jours consécutifs) et, en l'absence de toute solution de restauration collective de remplacement, les agent·es bénéficient alors de l'attribution de titres restaurant.

Ainsi, conformément à cette circulaire, nous vous demandons, M. Le Président, de bien vouloir octroyer la prestation de Titre-Restaurant pour les agent·es de ce site.

Sur le long terme, quelle solution durable est envisagée par la Direction afin de relancer la restauration collective sur le site de Provins ?

La situation de la restauration collective de ce site est en péril à l'image de l'ensemble de la restauration collective sur le département. Le fonctionnement de la restauration collective de Lagny est déjà en difficulté depuis plus d'un an maintenant, celui de Coulommiers risque de suivre également avec le départ à la retraite de l'agente en charge de la cantine courant 2023.

Nous vous rappelons que depuis février 2020 Solidaires Finances demande la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet au sein du département. Force est de constater, Monsieur le Président, qu'au-delà des différentes promesses que vous avez pu tenir sur la tenue d'un éventuel GT, nous sommes à la veille de votre départ en retraite et ce GT n'a toujours pas eu lieu. Au regard de la dégradation de la restauration collective sur le département et de l'absence de proposition de GT sur le sujet, quel signal envoyez-vous aux agent·es sur cette problématique ?

Pour conclure nos propos liminaires, nous souhaiterions savoir quels sont les droits des contractuel·les en matière d'Action Sociale.